

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 8 décembre 2020

Objet

**Association ALIFS
– Subvention 2020.
Autorisation**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
Mme CHEVAUCHERIE –M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – Mme GRENOUILLEAU –
Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –
M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAULT – M. DROILLARD à M. BUNEL
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

Absent :

M. ASFOR

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association ALIFS.

Agréée association d'éducation populaire et organisme de formation, l'ALIFS (Association du Lien Interculturel Familial et Social) a pour objectif de lutter contre les exclusions et de favoriser l'intégration par l'accès au droit, à la citoyenneté.

En :

- Facilitant l'information des jeunes face à la complexité des dispositifs administratifs et institutionnels de la société,
- Soutenant et accompagnant les jeunes dans la réalisation de leurs projets,
- Encourageant la participation des jeunes dans l'espace public,
- Impliquant les institutions et les politiques publiques dans les projets portés par des jeunes,
- Favorisant l'autonomie et la responsabilisation des jeunes.

Forte de cette expérience de terrain, ALIFS mène depuis près de 15 ans des ateliers de pratiques citoyennes auprès de jeunes de tous niveaux scolaires dans le domaine social et culturel.

Dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville 2020 Bordeaux Métropole, l'association ALIFS a déposé un dossier "Egalité Femmes / Hommes" principalement en direction du collègue Georges Rayet et des équipes éducatives du Territoire.

De par l'intérêt de cette association, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 000,00 € à l'Association ALIFS.

- 1 000,00€ pour l'année 2020 de la part du Service Education,
- 3 000,00€ dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu la demande de l'association ALIFS ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales et Numérique en date du 18 novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 4 000,00 € à l'Association ALIFS pour l'année 2020.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020 au chapitre 65, à l'article 6574- fonction 824.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 31
Contre : 1 (M. LEDOUX)
Abstention :



Le Maire,